



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du Jeudi 27 février 2014

à PENMARCH - Salle Cap Caval

COMPTE-RENDU

Le conseil de communauté s'est réuni à PENMARC'H, salle Cap Caval, sous la présidence de M. Jean-Paul STANZEL,

le jeudi 27 février à 18 h 15.

M. STANZEL remercie les conseillers de leur présence à ce conseil qui devrait être le dernier de la mandature sauf si une urgence se manifestait. Il remercie Mme le Maire de mettre la salle Cap Caval à disposition pour cette assemblée.

Le Président fait procéder à l'appel :

Sont présents :

COMBRIT	MM. GAONAC'H, LOUSSOUARN, LE BERRE
GUILVINEC	MM. BRUNOT, LE BALC'H, TANNEAU
ILE TUDY	M. GLOAGUEN
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LAOUENAN, MEHU, Mme ZAMUNER
PENMARC'H	M. GUICHAOUA, Mme LAZARD, MM. LE NY, PEOC'H, Mme QUEFFELEC, M. STANZEL
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme AYMER, MM. LUCAS, TIRILLY
PLOMEUR	Mmes GOUZIEN, LAURENT, M. SOURON
PONT-L'ABBE	M. BINET, Mme BLANCHET, MM. CANEVET, COUÏC, Mme LE BERRE Gaëlle, M. LE FLOC'H
SAINT JEAN TROLIMON	MM. AUGÉ et CARIOU
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CHEVRIER, Mme LE BERRE M-Hélène
TREGUENNEC	M. BOUCHER
TREMEOC	MM. KERDRANVAT et L'HELGOUARC'H.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DUPRE (COMBRIT) à M. LOUSSOUARN ; M. GUIRRIEC (GUILVINEC) à M. BRUNOT ; M. NIRPOT (ILE TUDY) à M. GLOAGUEN ; M. LE COQ (PLOBANNALEC LESCONIL) à M. LUCAS ; Mme MELL (PONT L'ABBE) à M. CANEVET ; M. PAUBERT (PONT L'ABBE) à M. COUIC ; M. FLAGEUL (TREGUENNEC) à M. BOUCHER.

Absent excusé suppléé :

M. LE DREAU (LOCTUDY) par Mme ZAMUNER.

Absent excusé :

M. PIETE (LOCTUDY)

Le Président constate qu'avec 37 présents, le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants s'établit à 44.



Assistent également à la réunion :

Mme ROBINO receveuse de la communauté de communes.

Mmes FEAT, LAURENT, LE GAL, LOC'H, MM. DUBOURG, LE GAL, LOCH, collaborateurs de la communauté de communes.

M. ANDRO de PLOMEUR

Les représentants de la presse locale.

Le conseil accepte la désignation de M. LE NY en qualité de secrétaire de séance.

Le conseil de communauté valide les **comptes rendus des séances du conseil communautaire** des 20 janvier et 30 janvier 2014.

Avis du conseil de communauté sur le projet arrêté du SCOT de l'Ouest Cornouaille

M. GAONAC'H, vice-président délégué, rappelle le travail engagé pour l'élaboration de ce document d'urbanisme *qui aurait dû aboutir en 2011*. Il donne lecture du rapport de présentation qui présente le contenu du SCOT et les grandes orientations, rappelle les échanges sur les différentes problématiques en commissions communautaires.

M. LAOUENAN évoque la réouverture du débat au Parlement sur la loi Littoral. Le vice-président précise que si la loi change, le SCOT sera adapté si nécessaire.

Le Président apporte des précisions sur les notions de conformité et de compatibilité. Il souhaite que le document ne soit pas trop contraignant pour le territoire et pour l'activité économique en particulier.

M. COUÏC partage ce point de vue sur le volet économique, revient sur les contraintes de la loi Littoral et souhaite que le SCOT n'empêche pas l'aménagement d'une zone communautaire d'activités en bordure de la Trans bigoudène pour pouvoir créer des emplois.

M. LE COSSEC regrette que le SCOT n'aborde pas la question des friches agricoles.

M. GAONAC'H fait procéder au vote; il demande au conseil d'approuver le SCOT arrêté par le SIOCA. A l'unanimité, le conseil donne son accord.

Vente de terrains à la ZA du Sequer Nevez

M. COUÏC présente ce projet qui vise à la cession à M. BELLEC de terrains à l'entrée de la zone d'activités du Sequer Nevez pour un montant de 140.000 €.

M. LOUSSOUARN fait part de son inquiétude quant au ruisseau.



M. le maire de PONT-L'ABBE le rassure sur ce point. Il souligne qu'une bonne partie des terrains est en zone humide, Monsieur BELLEC le sachant. Le projet économique de M. BELLEC ne porte pas sur cette partie des terrains vendus.

A l'unanimité, le conseil donne son accord à la cession des parcelles à M. BELLEC.

Convention avec OUESCO et le Conservatoire du Littoral

La CCPBS est gestionnaire de la maison de la baie d'Audierne qui appartient au Conservatoire du Littoral. Le syndicat mixte OUESCO en charge de l'élaboration du SAGE Ouest Cornouaille a fait part de son intérêt pour y occuper deux bureaux à usage administratif. La redevance d'occupation a été fixée à 2 130 € par an.

Le conseil entérine à l'unanimité la convention permettant la mise à disposition de locaux à la maison de la baie d'Audierne pour le syndicat mixte OUESCO.

Création de régies de recettes

Le conseil approuve unanimement la création d'une régie de recettes pour le stade et, si nécessaire, une seconde régie pour les droits d'entrée au musée de la préhistoire.

Sur ce 2^{ème} point, la CCPBS est dans l'attente de la réponse de l'université de Rennes 1, propriétaire des locaux. Une convention de gestion doit être conclue en vue de la prise en charge de la gestion du musée dès le 1^{er} mars 2014.

Compte administratif 2013

M. STANZEL présente les résultats de la gestion 2013 ; pour éviter les allées et venues après la présentation du budget principal et de chacun des budgets annexes, il demande au conseil s'il accepte une présentation globale avant qu'il ne se retire pour permettre au conseil de voter en dehors de sa présence. Le conseil approuve.

Le Président rappelle les finances saines de la communauté de communes qui permettent d'envisager des projets malgré la baisse des dotations de l'Etat et alors que la fiscalité communautaire n'augmente pas puisque les taux demeurent identiques.

Il rend compte des réalisations concernant le budget principal et les budgets annexes. Un point plus détaillé est effectué sur les zones d'activités; si celle de Poriguenor se clôt avec un déficit important, les autres devraient sortir en équilibre.

Le Président n'est pas inquiet sur la quantité de la ressource en eau pour cet été ; Il constate que, malgré tout, n'avoir qu'une seule ressource constitue une fragilité à laquelle il faudra remédier.



Il informe le conseil des contacts récents avec le fermier pour clarifier certains points du contrat d'affermage.

M. AUGÉ rend compte des réalisations pour le budget électrification.

M. CANEVET demande des explications sur l'écart important entre les recettes prévues et réalisées.

Le vice-président répond que l'on peut l'expliquer par le rythme de réalisation des travaux qui précède celui de l'encaissement des subventions.

M. STANZEL reprend la parole pour le budget du CLIC. Mme QUEFFELEC précise le nombre de personnes accueillies (1 500 passages) *dans un service bien repéré et très sollicité.*

Le budget du portage se clôt par un déficit. Mme QUEFFELEC rappelle que *c'était la 1^{ère} année de fonctionnement, une période d'observation.* La rationalisation est engagée et va se poursuivre. La mise en place du GCSMS a beaucoup mobilisé élus et collaborateurs. Globalement, les choses n'ont pas changé pour les bénéficiaires et ils en sont satisfaits.

Mme BUANNIC constate un nombre de 98 000 repas distribués sur l'année, ce qui est important.

M. BINET relève une erreur de présentation dans le tableau de synthèse du budget portage de repas. Celle-ci est corrigée sur le champ :

BUDGET ANNEXE

CLIC – Portage de repas

- CLIC

Fonctionnement : équilibre à **104 543,55 €**

Pas d'investissement en 2014

- Portage de repas

Fonctionnement : équilibre à **992 851,18 €**

Investissement : équilibre à **17 338,13 €**

Évolution du prix du repas avec la hausse de TVA : **9,70 TTC**

Il n'y a pas d'autres questions ni observations. M. STANZEL sort de la salle du conseil.

M. COUÏC appelle au vote du compte administratif globalement pour le budget principal et les budgets annexes. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Retour de M. STANZEL; M. COUÏC lui rend compte des résultats du vote.
Le Président remercie l'assemblée et en particulier M. GLOAGUEN, vice-président aux finances.

Affectation des résultats

M. STANZEL fait part des propositions pour les différents budgets.
Accord unanime du conseil.

Mise à jour du tableau des effectifs

M. GLOAGUEN donne lecture du rapport de présentation.

M. STANZEL apporte quelques précisions sur la poursuite de l'ouverture du musée de la préhistoire. En sus de la convention à passer avec l'Université de Rennes 1, la CCPBS demande à être associée au comité technique et scientifique qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis plusieurs mois.

Accord unanime du conseil.

Fiscalité locale, vote des taux

M. STANZEL propose le maintien des taux d'imposition au niveau antérieur, soit

- Taxe d'habitation : 9.95%
- Taxe sur le foncier bâti : 2.35%
- Cotisation foncière des entreprises : 24.61%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8.12%

Accord du conseil à l'unanimité.



Budget primitif 2014

M. STANZEL revient sur le contexte national et local avec les nouvelles compétences, les travaux programmés : ISDnd, modernisation des déchèteries, siège communautaire, très haut débit, local de portage des repas, extension sur le parc aquatique ... et les acquisitions foncières notamment à Tronoën.

C'est un budget prévisionnel que la prochaine équipe pourra amender, avec un investissement de plus de 5 millions d'euros.

M. GLOAGUEN donne lecture du rapport de présentation.

Sur le chapitre 012, le vice-président pense qu'une décision modificative sera sans doute à prévoir compte-tenu de la révision de la grille indiciaire des agents de catégorie C. Les communes seront également concernées.

Mme LE BERRE note une différence entre le rapport et le document budgétaire. Il est précisé que le rapport a été rédigé avant la commission finances et que la différence s'explique par l'intégration du budget solidarité eau dans le budget général. Le document budgétaire sera celui transmis aux services de l'Etat.

M. LE FLOCH - *avant de tirer sa révérence* - revient sur la plate-forme de déchets verts de PONT-L'ABBE. *Le projet est-t-il toujours d'actualité?*

M. GLOAGUEN précise que ce n'est pas prévu au budget 2014.

M. COUÏC note que *pour PONT-L'ABBE le projet est toujours d'actualité.*

M. GLOAGUEN fait remarquer le coût de la rénovation de 2 déchèteries cette année (1,1 M€) ; il indique que la communauté de communes a préféré jouer la solidarité avec le Haut Pays Bigouden en permettant l'accès des habitants du pays bigouden sud (et ceux de PONT-L'ABBE qui ne sont qu'à 2 minutes) au site de Kerlavar à PLONEOUR-LANVERN.

Le Président appelle au vote sur le budget principal; accord unanime du conseil.

M. COUÏC présente successivement les **budgets de zones communautaires d'activités** qui sont adoptés à l'unanimité.

M. AUGÉ donne lecture du rapport de présentation concernant le **budget annexe de l'eau**. Le conseil approuve à l'unanimité.

Il poursuit avec la présentation du **budget annexe de l'électrification** qui vise à clôturer les programmes antérieurs. Le conseil n'émet pas d'observations.

M. STANZEL reprend la parole pour les **budgets du CLIC et portage des repas**. Accord du conseil à l'unanimité.



Toujours à l'unanimité, le conseil valide à hauteur de 38.600 € la **contribution du budget principal au budget annexe de l'eau**; de même pour celle de 16.000 € au **budget annexe du portage des repas**.

Fixation du prix du repas

M. STANZEL explique que hausse de la TVA impose à la collectivité de revoir le prix du repas porté à domicile qui passerait de 9,40 à 9,70 € TTC.

Mme BUANNIC souhaite que le prix du repas demeure modéré pour les personnes âgées car le maintien à domicile coûte cher.

Le Président appelle au vote. Mmes BLANCHET et LE BERRE (PONT-L'ABBE) refusent d'y prendre part.

Le conseil émet à l'unanimité des votants un avis favorable.

Le conseil valide la **suppression du budget annexe solidarité eau**. Le Président précise que l'action sera néanmoins maintenue avec une enveloppe équivalente dans le budget principal.

Questions diverses

Avant de clore la séance, M. STANZEL évoque le courrier adressé par le Club des Nageurs Bigoudens au Président et aux membres du conseil communautaire.

Il déplore vivement la méthode et rappelle un courrier du même type reçu par son prédécesseur il y a quelques années.

Mme BLANCHET citée dans le courrier partage cet avis.

M. STANZEL répond que *notre porte est toujours ouverte* et précise que *le club n'a pas lieu de s'inquiéter*.

Le Président note que c'est la dernière séance de cette mandature. Il remercie collectivement les élus qui ont délibéré 798 fois, le plus souvent à l'unanimité ainsi que les services communautaires.

M. LUCAS fait applaudir le Président pour le travail qu'il a fait.

L'assemblée applaudit.

La séance est levée à 19 h 50.

Le secrétaire de séance,
Georges LE NY

COMPTÉ-RENDU

Le Président,
Jean-Paul STANZEL

